

## Gestion de la qualité et sécurité du produit en Algérie

### Résumé

L'objet de cet article porte sur la politique nationale de gestion de la qualité et sécurité du produit dans ses aspects juridiques (lois de la consommation et de la normalisation), organisationnels et opérationnels.

**Dr. A. ABDOUNI**

Département de Psychologie  
Université de Batna  
Batna, Algérie

L'intérêt accordé à la fonction qualité et sécurité du produit par les responsables et gestionnaires de tout niveau est un paramètre essentiel dans l'évaluation de la performance et de la capacité de l'entreprise pour livrer des produits et offrir des services qui satisfont aux exigences des consommateurs. Par conséquent, l'étude de ce thème revêt un grand intérêt dans la conjoncture actuelle que traverse l'Algérie et peut contribuer à la sensibilisation sur :

1- La place de la qualité et la sécurité des produits dans une économie qui recherche les voies et moyens pour promouvoir ses exportations et qui réalise actuellement un important volume d'importation.

2- Les différents effets pervers qui affectent encore la qualité et la sécurité des produits au sein de l'économie.

3- L'impact aux plans économique et social que revêt la qualité et la sécurité des produits.

L'objectif de cette recherche est de, premièrement, chercher à comprendre et analyser la politique nationale de gestion de la qualité et sécurité des produits en Algérie, qui devrait se traduire sous forme de dispositifs réglementaires et organisationnels, et en deuxième lieu, vérifier la conformité des entreprises algériennes à cette politique. Pour cela, une étude pratique de la gestion qualité et sécurité des produits a été réalisée au niveau de deux industries nationales de nature totalement différentes et générant des produits différents: la pétrochimie et la sidérurgie, deux industries considérées comme les plus importantes en Algérie.

L'étude a été menée dans le complexe sidérurgique d'El Hadjar (SIDER), situé à Annaba et le complexe pétrochimique de Skikda (ENIP).

### ملخص

تتناول هذه المقالة موضوع السياسة الوطنية في تسيير نوعية و أمن المنتج من جوانبه القانونية (قانون المستهلك وقانون المعيارية)، التنظيمية والإجرائية.

Partant de ce double objectif, cette étude s'efforcera de faire une analyse objective de la politique nationale et celles des entreprises ENIP et SIDER en matière de qualité et sécurité des produits. Pour cela, nous posons deux principales questions:

- 1- Existe-t-il une politique nationale de gestion de la qualité et de la sécurité des produits ?
- 2- Si elle existe, est-elle réellement appliquée au niveau des entreprises algériennes ou bien ces dernières ont une politique spécifique à leur nature et moyens disponibles ?

## **I- POLITIQUE NATIONALE DE GESTION DE LA QUALITE ET SECURITE DU PRODUIT**

### **I-1. Aspect juridique**

Dans un rapport de l'O.M.S. (1982), sur les services de contrôle des produits préparés par Johnson R., ex-secrétaire de "l'Environmental Health Offices Association. United Kingdom", l'Algérie est citée comme l'un des pays dotés d'une législation en matière de contrôle et sécurité des produits. Ainsi, il y est confirmé qu'après avoir acquis son indépendance en 1962, l'Algérie a maintenu en vigueur pendant un certain temps la loi française de 1905 sur la répression des fraudes, complétée selon le besoin par un petit nombre de décrets. En 1975, toute la législation existante a été adaptée à la situation du pays et la loi française a été abrogée. Ces dispositions ont été incorporées dans le code pénal algérien intitulé "des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des substances alimentaires et médicamenteuses" (Ordonnance du 17 Juin 1975). Les sanctions prévues en cas d'infractions ont été renforcées (Johnson, 1982).

Pendant, ce code pénal est resté inopérant en l'absence de textes spécifiques. Il a fallu attendre l'année 1989 pour que ce vide juridique soit comblé par la promulgation de la loi n° 89-02 du 07 Février 1989 relative aux règles générales de protection du consommateur (Journal Officiel Algérien, Février 1989).

#### **I-1.1. La loi protectrice du consommateur**

La loi protectrice du consommateur a instauré trois principes clairs :

- 1- La responsabilité du producteur.
- 2- L'obligation d'auto-contrôle du producteur.
- 3- L'information du consommateur.

L'obligation d'auto-contrôle exige du producteur de procéder ou faire procéder aux vérifications nécessaires pour s'assurer de la conformité du produit mis à la consommation.

Une importance particulière a été accordée au principe d'auto-contrôle. Ainsi, il a fait projet de plusieurs textes législatifs :

- Le décret exécutif n° 39 du 30 Janvier 1990 relatif au contrôle de la qualité et à la répression des fraudes.
- La directive n° 02 du 17 Mars 1990 relative à l'auto-contrôle et à la responsabilité.
- Le décret exécutif n° 92-65 du 12 Février 1992 relatif au contrôle des produits fabriqués localement ou importés.
- La note circulaire n°10 du 08 Juillet 1992.
- Le décret exécutif n° 93-47 du 06 Février 1993 modifiant et complétant le décret

exécutif n° 92-65 du 12 Février (Journal Officiel Algérien n°09, Février 1993),  
- Le décret exécutif n° 94-90 du 10 Avril 1994 relatif au contrôle de qualité et de conformité des produits destinés à l'exportation (J. Officiel Algérien, n°22 Avril 1994).

L'information du consommateur est assurée grâce à la mise en place d'un système d'étiquetage suffisant pour permettre une utilisation adéquate du produit. Elle est régie réglementairement par deux décrets publiés en même temps (Journal Officiel Algérien n°50 Novembre 1990); il s'agit :

- Du décret exécutif n° 90-366 du 10 Novembre 1990 relatif à l'étiquetage et la présentation des produits domestiques non alimentaires.
- Du décret exécutif n° 90-367 du 10 Novembre 1990 relatif à l'étiquetage et à la présentation des denrées alimentaires.

Les conditions et les modalités de mise en œuvre des textes relatifs à l'étiquetage ont été précisées dans la note circulaire n° 05 du 12 Août 1991.

### **I-1.2. La loi sur la normalisation**

Le vide juridique qui caractérisait le domaine de la qualité et sécurité du produit a aussi été comblée par la promulgation de la loi n° 89-23 du 19 Décembre 1989 relative à la normalisation. Selon cette loi, distingue deux catégories de normes:

- les normes algériennes qui sont élaborées et publiées sur la base d'un plan annuel et pluriannuel,
- et les normes d'entreprises qui portent sur tous les sujets qui n'ont pas encore fait l'objet de normes algériennes.

Concernant le secteur de l'habitat, deux types de certifications ont été mis en place: la certification de conformité aux normes appelée aussi "certification produit", et la certification d'aptitude à l'emploi. La première certification se traduit par l'octroi du label de conformité aux normes algériennes (TEDJ).

La seconde est une procédure technique qui atteste que les caractéristiques d'aptitude à l'emploi du produit sont conformes aux exigences fixées au préalable.

En Algérie, seule L'ENIEM (Entreprise industrielle d'électroménager) semble avoir recours à un organisme certificateur international, en l'occurrence l'AFAC (organisme certificateur français reconnu mondialement).

Il faudrait, enfin, noter que l'Algérie a adopté les normes ISO 9000, normes qui constituent un consensus international sur la bonne pratique du management qui garantit que l'entreprise est en permanence capable de livrer des produits et des services qui satisfont aux exigences qualité de la clientèle.

### **I-2. Aspect organisationnel**

Au plan organisationnel et opérationnel, une base administrative de contrôle des produits alimentaires a été fondée (depuis 1969, l'Algérie est membre de la commission FAO/OMS du codex alimentaire). Le ministère des travaux publics a élaboré en 1988 un loi sur l'hygiène, la sécurité et la médecine du travail.

Des organes de support ont été mis en place, tels que l'IANOR (Institut Algérien de Normalisation). Le ministère de la santé a créé l'Institut National de Santé Publique, qui est chargé d'élaborer des normes et dispose de services d'information, de conseil, de contrôle et d'éducation.

Le contrôle légal de la qualité des produits alimentaires est exercé par les services

de la répression des fraudes au ministère de l'agriculture, et qui a pour tâche de prévenir les fraudes et d'assurer la sécurité et la santé de la population en matière alimentaire. Ce service est doté de trois laboratoires, l'un central et les deux autres régionaux. L'Institut Pasteur, qui est doté d'un laboratoire de microbiologie, se charge des analyses spéciales. Les laboratoires de recherche des universités, ainsi que ceux de l'administration des douanes et des services municipaux prêtent aussi leur concours au service de la répression.

Par ailleurs, des actions similaires dans ce sens sont menées par d'autres ministères à savoir le ministère de l'industrie et de la restructuration par une campagne de sensibilisation sur un certain nombre d'idées devant jeter la base d'un effort méthodique, d'une amélioration sensible et graduelle de la qualité des produits industriels.

Toutes ces idées sont retrouvées dans la note ministérielle n° 191 du 17 Mars 1996 émanant du ministère de l'Industrie et de la Restructuration ainsi que les deux correspondances n° 429 du 15 Mai 1996 et la circulaire n° 960 du 17 Août 1996.

L'objet de la note du 17 Mars 1966 était la sensibilisation des responsables d'entreprises à une réflexion méthodique sur l'amélioration de la qualité. La note du 15 Mai 1966 insistait sur l'obligation du choix et de la mise en place par les entreprises d'un système qualité, défini comme "l'ensemble de l'organisation des procédures, des processus et des moyens nécessaires pour mettre en œuvre le management de la qualité", basé sur les normes de série ISO 9000.

L'objet de la circulaire du 17 Août 1966 était l'officialisation et la mise en œuvre des recommandations de l'atelier national organisé les 5 et 6 Mai 1996 à l'INPED, et qui a eu comme thème: la gestion et la promotion de la qualité. Il s'agit principalement des recommandations suivantes:

- Un strict respect de la réglementation .
- Une prise en charge effective de la normalisation de la qualité.
- Une intégration des différentes fonctions telles que réglementation et normalisation qualité.
- La mise en place d'un système d'assurance qualité (M.I.R, 1996).

Un certain nombre d'organismes et de structures d'appui spécialisés ont été créés par le ministère du commerce au niveau de la direction générale de la concurrence et des prix, tel que le centre algérien de contrôle de la qualité et de l'emballage (C.A.C.Q.E.), crée par le décret exécutif n° 89-147 du 08 Août 1989 qui fixe son organisation et son fonctionnement, et auquel est rattaché un conseil d'orientation scientifique et technique. A noter aussi la publication du décret exécutif n° 91-192 du 1er Juin 1991, relatif aux laboratoires d'analyses de la qualité, dont l'objectif est d'organiser les conditions et les modalités d'ouverture et d'agrément de ces laboratoires. Enfin, des inspecteurs régionaux des enquêtes économiques et de la répression des fraudes sont formés pour aider et veiller à la stricte application des législations et à la conformité aux normes nationales et internationales en vigueur.

Toutes ces actions en matière de qualité et sécurité des produits, basées sur une législation et des programmes de sensibilisation rigoureux, ne sont qu'une preuve de l'importance accordée par les différentes institutions algériennes depuis l'indépendance jusqu'à ce jour, à la promotion de la qualité et de la sécurité du produit. Nous considérons que ces efforts constituent la base de la politique nationale de gestion de la

qualité et la sécurité des produits.

## **II- GESTION DE LA QUALITE ET SECURITE DU PRODUIT AU COMPLEXE SIDER**

Le complexe sidérurgique d'El Hadjar (SIDER) est chargé de la recherche, du développement de la production, de l'importation et de la distribution des produits relevant de la sidérurgie et de la métallurgie de base.

Deux types de produits d'une grande importance ont été choisis:

- Le fer blanc utilisé pour la conservation des produits alimentaires.
- Les tubes pour le transport des hydrocarbures.

Ce choix est justifié par le grand risque que ces deux produits présentent pendant leur utilisation et le taux élevé de leur consommation.

Durant notre visite au complexe El Hajar, nous avons constaté que les responsables de cette entreprise accordent une grande importance à la qualité des produits fabriqués à SIDER et cela est justifié par:

- 1- L'existence de différentes structures spécialisées dans le contrôle qualité.
- 2- Les produits SIDER sont fabriqués selon des normes internationales (American Petroleum Institute).
- 3- L'existence de différents laboratoires de contrôle qualité (au nombre de dix en plus d'un laboratoire central).
- 4- La multitude d'étapes de contrôle qualité et sécurité des produits dans le processus de fabrication.

Nous retrouvons les mêmes objectifs et les mêmes inquiétudes dans l'avant projet "Qualité SIDER 2000", qui est une instruction de projet portant sur l'amélioration de la qualité des produits fabriqués par SIDER et qui rentre dans le plan de redressement du complexe. Parmi les objectifs stratégiques du projet (SIDER, 1997):

- 1- Amélioration de la qualité de fabrication et réduction des ratios de consommation de matière par la maîtrise des processus et par les plans d'amélioration continue de la qualité.
- 2- Amélioration de l'image de marque de SIDER et son système qualité.
- 3- Certifier ISO 9000 des produits SIDER et son système qualité.

Donc, ces objectifs ne font qu'interpréter l'importance qu'accorde les responsables de SIDER à la qualité de leurs produits pour une meilleure compétitivité.

Pour ce qui est de l'application de la politique nationale en matière de gestion de la qualité et sécurité des produits, nous pouvons dire que les objectifs de cette dernière et de celle de la politique du Complexe sont les mêmes, car quand nous faisons référence aux différentes correspondances du ministère de tutelle et à l'avant-projet SIDER 2000, nous constatons que les responsables du Complexe développent certaines idées en fonction de leur stratégie de gestion de la qualité et sécurité, mais en restant toujours dans le même contexte général tracé au niveau national et respectant les directives du ministère.

## **III- GESTION DE LA QUALITE ET SECURITE DES PRODUITS AU COMPLEXE PETROCHIMIQUE ENIP**

Le complexe pétrochimique de matières plastiques de Skikda est constitué par un ensemble d'usines chargées de la fabrication des produits thermoplastiques de base (le

polyéthylène et le polychlorure de vinyle) destinés à l'approvisionnement de l'industrie nationale de transformation plastique en aval. Il couvre aussi une partie des besoins en produits chimiques primaires tels que: la soude, l'hypochlorite de sodium (eau de Javel), l'acide chlorhydrique et l'éthylène.

Deux produits intéressants ont été étudiés au niveau du complexe pétrochimique de Skikda (ENIP):

- Le polyéthylène basse densité (PEBD), utilisé dans le conditionnement, les emballages, films agricoles, jouets, articles de ménage, tuyauteries, câbleries et articles techniques.

- Le polychlorure de vinyle (PVC), utilisé dans les domaines cités précédemment ainsi que dans la fabrication des chaussures, le revêtement de sol, l'ameublement, les articles ménagers et électroménagers et les gaines électriques.

Durant notre visite au complexe, nous avons remarqué que des normes internationales sont utilisées dans le contrôle qualité (normes du constructeur japonais: TECCITOH), mais il y a aussi application de quelques textes législatifs nationaux relatifs au transport et à la manipulation des produits dangereux, aux appareils à pression de gaz et à la protection de l'environnement.

Une analyse approfondie de l'influence des facteurs spécifiques à l'industrie en question sur la politique de gestion de la sécurité des produits révèle que cette dernière est fondée sur une série de normes internationales (normes japonaises) qui doivent être respectées par une analyse comparative du produit fini avec des valeurs normalisées pour pouvoir confirmer qu'un produit est de bonne ou de mauvaise qualité (produit raisonnablement sûr). Ainsi, nous remarquons que toute une politique dépend d'un simple travail de routine en prenant en considération les facteurs liés au processus de fabrication des produits en question.

## CONCLUSION

La conduite de cette étude nous a permis de constater qu'en Algérie, la priorité en matière de production a été accordée, durant plusieurs années, à la satisfaction quantitative au dépend de la qualité et la sécurité. Cette période a été caractérisée par l'absence d'une réglementation appropriée et de structures administratives pour gérer la qualité et la sécurité du produit. Ce n'est qu'à partir de 1989 que des efforts sérieux ont été consentis pour l'amélioration de la qualité et la sécurité du produit. C'est ainsi qu'un cadre réglementaire et organisationnel a été instauré en matière de contrôle et normalisation de la qualité. Cependant, des lacunes existent encore sur le plan juridique. Au plan opérationnel l'entreprise algérienne n'a pas encore intégré, convenablement, la norme dans son mode de fonctionnement, encore moins la qualité comme exigence.

## Références

1. Johnson R, (1982), O.M.S.
2. Journal Officiel Algérien, Février 1989.
3. Journal Officiel Algérien n° 22, Avril 1992.
4. Journal Officiel Algérien, n° 50, Novembre 1990.
5. Note ministérielle n° 191, 17 Mars 1996.
6. Décret Exécutif n° 91-192, 1er Juin 1991.

